



Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement

Distr. générale
28 mars 2013
Français
Original: anglais

Conseil du commerce et du développement

Commission du commerce et du développement

Cinquième session

Genève, 17-21 juin 2013

Point 2 de l'ordre du jour provisoire

Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

Ordre du jour provisoire annoté

I. Ordre du jour provisoire

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
3. Rapports des réunions d'experts:
 - a) Rapports des réunions d'expert pluriannuelles:
 - i) Réunion d'experts pluriannuelle sur le commerce, les services et le développement;
 - ii) Réunion d'experts pluriannuelle sur les produits de base et le développement;
 - iii) Réunion d'experts pluriannuelle sur la promotion de l'intégration et de la coopération économiques;
 - iv) Réunion d'experts pluriannuelle sur le renforcement d'un environnement économique favorable à tous les niveaux à l'appui d'un développement équitable et durable;
 - b) Rapport de la réunion d'experts sur la contribution du tourisme à un développement durable.
4. Incidences du commerce sur l'emploi et sur la réduction de la pauvreté.
5. Tendances fondamentales des transports internationaux et incidences sur le développement.
6. Promotion et renforcement des synergies entre les trois piliers.
7. Questions diverses.
8. Adoption du rapport de la Commission au Conseil du commerce et du développement.

II. Annotations

1. La cinquième session de la Commission du commerce et du développement aura lieu du 17 au 21 juin 2013. Conformément au paragraphe 201 de l'Accord d'Accra, la Commission a pour rôle de conduire une concertation sur une ou deux questions déterminées, d'examiner les rapports des réunions d'experts, d'administrer et de recommander pour approbation le programme de travail des réunions d'experts dans son domaine de compétence, et de promouvoir et renforcer les synergies entre les trois piliers.

2. Les questions de fond inscrites à l'ordre du jour de la cinquième session de la Commission du commerce et du développement ont été approuvées à la reprise de la cinquante-cinquième réunion directive du Conseil du commerce et du développement, le 15 octobre 2012. À cette session, la Commission s'intéressera aux incidences du commerce sur l'emploi et sur la réduction de la pauvreté, ainsi qu'aux tendances fondamentales des transports internationaux et à leurs incidences sur le développement. Elle examinera et adoptera les rapports des réunions d'experts. En outre, la Commission se penchera sur les activités du secrétariat qui ont favorisé les synergies entre les trois piliers et les ont renforcées.

3. Conformément au paragraphe 202 de l'Accord d'Accra, la Commission du commerce et du développement a repris le mandat de l'ancienne Commission du commerce des biens et services, et des produits de base; elle est aussi chargée des questions de transport et de logistique commerciale dont s'occupait l'ancienne Commission des entreprises, de la facilitation du commerce et du développement.

4. Conformément au paragraphe 190 de l'Accord d'Accra, la Commission, à sa cinquième session, devrait s'efforcer d'aboutir à des résultats plus pragmatiques et de définir des solutions pratiques aux problèmes de commerce et de développement. Comme stipulé au paragraphe 203 de l'Accord d'Accra, les résultats de la session de la Commission seront des conclusions concertées découlant des discussions et des recommandations adressées au secrétariat adoptées pendant la durée de la session.

Point 1 **Élection du Bureau**

5. L'article 18 du Règlement intérieur des grandes commissions du Conseil du commerce et du développement dispose que chaque commission élit, parmi les représentants de ses membres, un président, cinq vice-présidents et un rapporteur, en tenant compte de la nécessité d'assurer une représentation géographique équitable. L'article 19 précise que le Bureau de chaque commission se compose de sept membres, à savoir quatre membres présentés conjointement par les Groupes A et C, deux membres par le Groupe B et un membre par le Groupe D, conformément à l'annexe de la résolution 1995 (XIX), modifiée, de l'Assemblée générale.

6. Conformément au cycle de roulement établi, le Bureau de la Commission à sa cinquième session sera donc constitué comme suit: président – Groupe A; rapporteur – Groupe D; trois vice-présidents – Groupes A et C combinés; et deux vice-présidents pour le Groupe B.

Point 2

Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

7. L'ordre du jour a été établi conformément à l'Accord d'Accra et au Mandat de Doha. Un programme de travail sera distribué avant la réunion.

Documentation

TD/B/C.I/28 Ordre du jour provisoire annoté.

Point 3

Rapports des réunions d'experts

a) Rapports des réunions d'experts pluriannuelles

8. Au titre du point 3 a), la Commission examinera les résultats de quatre réunions d'experts pluriannuelles, comme suit:

i) *Réunion d'experts pluriannuelle sur le commerce, les services et le développement*

Documentation

TD/B/C.I/MEM.4/3 Rapport de la Réunion d'experts pluriannuelle sur le commerce, les services et le développement sur sa première session.

ii) *Réunion d'experts pluriannuelle sur les produits de base et le développement*

Documentation

TD/B/C.I/MEM.2/23 Rapport de la Réunion d'experts pluriannuelle sur les produits de base et le développement sur sa cinquième session.

iii) *Réunion d'experts pluriannuelle sur la promotion de l'intégration et de la coopération économiques*

Documentation

TD/B/C.I/MEM.6/3 Rapport de la Réunion d'experts pluriannuelle sur la promotion de l'intégration et de la coopération économiques sur sa première session.

iv) *Réunion d'experts pluriannuelle sur le renforcement d'un environnement économique favorable à tous les niveaux à l'appui d'un développement équitable et durable*

Documentation

TD/B/C.I/MEM.5/3 Rapport de la réunion d'experts pluriannuelle sur le renforcement d'un environnement économique favorable à tous les niveaux à l'appui d'un développement équitable et durable sur sa première session.

b) **Rapport de la réunion d'experts sur la contribution du tourisme à un développement durable**

Documentation

TD/B/C.I/EM.5/3 Rapport de la Réunion d'experts sur la contribution du tourisme à un développement durable.

Point 4
Incidences du commerce sur l'emploi et sur la réduction de la pauvreté

9. Au titre de ce point de l'ordre du jour, la Commission examinera l'évolution récente du commerce des biens et services et du système commercial international, ainsi que les tendances relatives aux aspects qualitatifs et quantitatifs de l'emploi et à la réduction de la pauvreté dans les pays en développement et leur interaction. Les modalités selon lesquelles les politiques commerciales et les mesures complémentaires adoptées pourraient stimuler l'emploi et la réduction de la pauvreté seront mises en évidence.

Documentation

TD/B/C.I/29 Incidences du commerce sur l'emploi et sur la réduction de la pauvreté.

Point 5
Tendances fondamentales des transports internationaux et incidences sur le développement

10. Au titre de ce point de l'ordre du jour, le secrétariat soumettra une note exposant brièvement quelques tendances fondamentales qui contribuent actuellement à remodeler les transports maritimes internationaux et le commerce international. La Commission voudra peut-être examiner des facteurs qui ont déjà des incidences sur les politiques et stratégies relatives aux transports du futur, ainsi que les questions de politique et de réglementation relatives à la durabilité des transports maritimes.

Documentation

TD/B/C.I/30 Tendances récentes des transports internationaux ayant des incidences sur le commerce des pays en développement.

Point 6
Promotion et renforcement des synergies entre les trois piliers

11. Au titre de ce point de l'ordre du jour, le secrétariat rendra compte des progrès accomplis en matière de promotion et de renforcement des synergies entre les trois piliers de l'action de la CNUCED dans les domaines de compétence de la Commission. La Division du commerce international des biens et services, et des produits de base, la Division de la technologie et de la logistique et le Groupe spécial sur les produits de base exposeront les progrès réalisés depuis la dernière session de la Commission.

Documentation

TD/B/C.I/CRP.3	Progress report on activities related to the implementation of the provisions of the Doha Mandate related to commodities.
TD/B/C.I/CRP.4	Progress report on promoting and strengthening synergies among the three pillars related to transport and trade facilitation and cross-divisional capacity-building.
UNCTAD/DTL/2013/1	Division on Technology and Logistics Activity Report 2012.
UNCTAD/DITC/2013/1	Division on International Trade in Goods and Services, and Commodities Activity Report 2012.

Point 7**Questions diverses**

12. Au titre de ce point de l'ordre du jour, la Commission voudra peut-être examiner et recommander au Conseil du commerce et du développement pour approbation le ou les thèmes de fond de sa sixième session.

Point 8**Adoption du rapport de la Commission au Conseil du commerce et du développement**

13. Le rapport de la cinquième session de la Commission sera soumis au Conseil du commerce et du développement.
